

Effectif du Conseil d'Administration	13
Présents	8
Représentés	4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de SAINT-CANNAT
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre avril à dix-sept heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-CANNAT a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, conformément à l'article R123-16 du code de l'action sociale et des familles, sous la Présidence de Monsieur Joël LEVI-VALENSI, président du CCAS.

DELIBERATION N°2026-11	OBJET DE LA DELIBERATION Affectation du Résultat de Fonctionnement 2025
----------------------------------	---

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI, M. GUILLET, S. ROCHEZ, A. MAGLIO, J. SIMONIN, E. TESTON, N. FRATE, A. JOAN.

Absents excusés : D. BARBIER représentée par J. SIMONIN, W. PATERNA représenté par J. LEVI-VALENSI, E. TOURAINNE représenté par S. ROCHEZ, A. DESLANDES représentée par M. GUILLET, M. ROSCH.

Secrétaire de séance : C. DONZE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS, approuvé par la délibération n°2026-10,

Considérant la note de présentation du CFU 2025 et du BP 2026 du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2025 du budget du CCAS sur le budget 2026, comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS pour l'année 2025 : **21 845.23 €** au compte R002 en fonctionnement.
- Report du résultat d'investissement de 0 € au compte R001 en investissement.



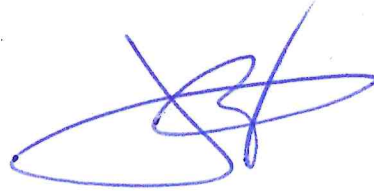
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat-Cannat les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Christine DONZE



Le Président
Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de
légalité le : 18 MAI 2026
Publié sur le site internet municipal le : 18 MAI 2026